

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 23 juin 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus :

Collège A : M. Pascal Didier, M. Philippe Georgel (visio-conférence), Mme Esther Kellenberger, M. Jean-Marc Lessinger (visio-conférence), Mme Françoise Pons, Mme Pauline Soulas-Sprauel, M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Nicolas Anton, M. Thierry Chataigneau, Mme Julie Karpenko, Mme Etienne-Selloum, Mme Emilie Sick, Mme Nassera Tounsi, M. Bruno Van Overloop.

Collège des étudiants : M. Alexandre Ey (visio-conférence), M. Simon Kiry, Mme Laetitia Leger, M. Léo Mouriaux.

Membres extérieurs : Mme Guileine Levy (visio-conférence), Mme Jaëlle Pen-Feuillette (représentant Mme Armelle Drexler en visio-conférence), Mme Ghislaine Tortosa

Membres de droit : M. Julien Godet, Mme Béatrice Heurtault, Mme Hélène Mangano-Goett.

Membre invité permanent : M. Christian Barth

Secrétaire de séance : Mme Héléna Fischbach

Invités exceptionnels : Mme Rachel Matz-Westphal

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège A : Geneviève Ubeaud-Séquier, Mme Catherine Vonthron

Collège B : M. Emmanuel Boutant (procuration M. Thierry Chataigneau), M. Eric Marchioni (procuration M. Pascal Didier), M. Jérôme Terrand (procuration M. Thierry Chataigneau).

Collège BIATSS : M. François Daubeuf.

Membres extérieurs : M. Guillaume Enderlin (procuration Mme Emilie Sick), Mme Anne Winum (procuration Mme Pauline Soulas-Sprauel)

Membres invités permanents : M. David Finantz.

ÉTAIENT ABSENTS :

Collège des étudiants : Mme Audrey Bouyer, M. Théau Delmouly, Mme Emma Wurtz, M. Clément Steyer, M. Marwan Bouchta.

Membres extérieurs : M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h06.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 26 mai 2025
2. MECC/maquettes complémentaires
3. Actualités et informations diverses du Doyen

1. Approbation du procès-verbal du 26 mai 2025

➤ **Le procès-verbal du conseil du 26 mai 2025 est soumis au vote** : adopté à l'unanimité.

2. MECC/maquettes complémentaires

Le conseil a approuvé les MECC 2025-2026 lors de la séance du 7 avril 2025, en suivant le calendrier de la Direction des Etudes et de la Scolarité (DES). Celles-ci doivent être validées par la CFVU au plus tard le 30 septembre de l'année en cours.

La dynamique de réforme du 3^{ème} cycle en cours n'a pas permis de s'aligner sur le calendrier de la DES et de voter les maquettes dès avril. La situation demeure incertaine : il s'agit désormais de passer d'intentions à des décisions opérationnelles, avec des changements effectifs dès la rentrée 2025.

- Une transformation progressive de la filière officine est prévue, en deux temps.
- L'anticipation de la réforme effective en 2026-2027 nécessite une modification de la 5^e année officine afin d'assurer la cohérence du cursus.
- Les textes réglementaires n'étant pas finalisés, tout ne peut être acté à ce stade.

La mise en œuvre sera donc progressive : à la rentrée de septembre 2025, seule la 5^e année sera concernée.

Mme Rachel Matz et M. Pascal Wehrlé présentent le travail mené, construit sur la base du référentiel de compétences validé par la Conférence des Doyens en janvier 2025. Ce référentiel définit quatre grands domaines : dispenser des médicaments et autres produits de santé, accompagner le patient dans son parcours de soin, exploiter et gérer une officine, et enfin déployer des actions de prévention et de santé publique. L'approche repose sur trois niveaux de développement des compétences, le niveau avancé étant attendu à la fin du cursus.

Le travail réalisé a permis de confronter ces compétences avec les enseignements existants en 4^e, 5^e et 6^e années. Une consultation des enseignants, des maîtres de stage et des étudiants a été réalisée afin de mettre à plat les contenus, supprimer les doublons, identifier de nouveaux besoins et réfléchir à une réorganisation locale. En l'absence de textes officiels, chaque faculté dispose d'une certaine liberté pour adapter la mise en œuvre.

La réforme s'oriente vers une approche par compétences, articulant un volet théorique avec un volet pratique. A la faculté de Strasbourg, cette réforme s'appuiera sur un projet de fin d'étude personnalisé, amorcé dès la 5^e année. L'étudiant, suivi par un conseiller de stage, définira son projet et ses lieux de stages de fin d'étude en 5^e année et présentera ce projet en 2^e semestre de 5^e année. En 6^e année/DES il mettra en application son projet lors de deux stages en officine et soutiendra son DES au cours d'un oral réflexif. L'objectif est de rendre l'étudiant acteur de sa formation et de renforcer son autonomie en fin de cursus.

Concrètement, le parcours DES comportera deux stages de six mois, de septembre à février puis de mars à août. Les étudiants auront un jour par semaine d'enseignement jusqu'à fin juin, le reste du temps étant consacré à l'officine. Le volume horaire annuel prévu est de 263 heures, complété par du travail personnel.

L'évaluation du DES reposera sur plusieurs volets : d'une part, une évaluation du DES à travers le système ACQ/NACQ et une évaluation des compétences professionnelles par les maîtres de stage ;

d'autre part, l'élaboration d'un mémoire de DES et un oral final. Lors de cet oral, l'étudiant devra présenter une ordonnance complexe identifiée au cours de ses stages, mettant en évidence les domaines de compétences acquis, ainsi qu'une action de prévention et de santé publique.

La question du suivi des étudiants et des maîtres de stage a été abordée. Il a été proposé d'ouvrir la possibilité de confier la mission de conseiller de stage également à des enseignants non pharmaciens. En 5^e année, il s'agira de valider le projet de DES et le choix des terrains de stage ; en 6^e année, le suivi se fera par des appels téléphoniques et des journées d'échanges. Le conseil a remercié les collègues ayant participé à ce travail préparatoire.

Mme le Doyen ouvre la discussion sur d'éventuelles questions. M. Léo Ferreira-Mouriaux interroge la pertinence du passage des cours magistraux (CM) aux cours intégrés (CI) en 5^e année. Mme Rachel Matz rappelle que cette organisation correspond mieux à la réalité de l'enseignement actuel, davantage tourné vers la pratique.

Un sondage mené auprès des étudiants en officine a mis en évidence une inquiétude récurrente : le temps de travail en officine, nécessaire pour financer les études, empiète sur les cours et conduit certains à envisager un abandon. Selon de récents entretiens, 40 % des étudiants travaillent en officine pour financer leurs études et 50 % pour gagner en indépendance.

Mme le Doyen répond que cette question dépasse le cadre strict des maquettes, l'assiduité étant attendue pour tous les enseignements. Elle reconnaît cependant la difficulté pour certains étudiants et la nécessité d'y travailler collectivement. M. Bruno Van Overloop rappelle que, selon le niveau national, la non-assiduité entraîne une baisse des compétences à la sortie, et évoque l'alternance rémunérée comme solution possible. Mme Eléonore Réal insiste sur la nécessité de trouver un équilibre pour permettre la présence en cours tout en tenant compte de ceux pour qui le travail en officine est vital.

M. Pascal Wehrlé rappelle que la possibilité de travailler en pharmacie dès la 3^e année constitue une chance par rapport aux autres filières. Toutefois, il estime que l'emploi en officine ne doit pas devenir systématique pendant les cours. M. Léo Ferreira-Mouriaux souligne que le statut d'étudiant salarié est sous-exploité et pourrait être davantage mobilisé. Mme le Doyen précise que le régime spécial d'études, déjà existant, doit être mieux utilisé pour les étudiants en difficulté.

Mme le Doyen indique qu'il n'y a pas d'objection majeure aux maquettes proposées, tout en précisant que certains intitulés peuvent éventuellement être ajustés. Elle précise que la validation définitive du DES sera examinée lors d'un prochain conseil et insiste sur l'importance du réseau étudiant pour accompagner ceux qui rencontrent des difficultés.

Le changement de maquette en 5^e année a des répercussions sur la filière internat. M. Julien Godet explique que le cursus en internat reste organisé sur deux semestres : le premier est consacré à la préparation du concours et le second est plus flexible, modulé en fonction des résultats obtenus. Les blocs de réorientation entre internat et officine (IR/OFF) évoluent : auparavant, les étudiants pouvaient suivre avec leurs collègues officine l'ensemble des enseignements de 5^e année OFF ; désormais, l'entrée en 6^e année OFF se fait directement, avec maintien d'une continuité grâce au remplacement du second semestre de la nouvelle maquette officine.

Par ailleurs, l'enseignement d'éducation thérapeutique et de suivi du patient, qui est facultatif au second semestre de l'internat, devient une UE à choix, recommandée notamment pour les étudiants hospitaliers (PH).

- **La maquette de DFASP2 Officine et Internat pour 2025/2026 est soumise au vote :** adoptée à l'unanimité.

Remarque justificative des étudiants : « Nous remercions les équipes pour leur travail au niveau de la pédagogie, de la pertinence et de la réforme de nos études.

Nous espérons que le planning sera fait pour faciliter les allers retours entre l'hôpital et la faculté ainsi qu'entre la faculté et le lieu de vie, ainsi que libérer du temps pour le travail personnel des étudiants.

Nous ferons remonter aux étudiants de se diriger vers la faculté en cas de difficultés socio-économique.

Les élus étudiants voteront pour la nouvelle maquette, en vu de l'apport pédagogique de celle ci. »

- **La maquette du DES, présentée pour reconnaître le travail réalisé et maintenir la cohérence malgré les modifications, est soumise au vote :** adoptée à l'unanimité.

3. Actualités et informations diverses du Doyen

Mme le Doyen présente Mme Hélène Mangano, nouvelle Responsable Administrative de Composante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h16.

Fait à Illkirch, le 23 juin 2025



Professeur Esther Kellenberger, Doyen